



**Appel à partenariat 2019**  
**Territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale**

**Commandes groupées de matériaux isolants biosourcés**

**Remise des propositions pour le 21 janvier 2019 à 9h**

## I. Commandes groupées d'isolants biosourcés

### 1) *Contexte*

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (Parc) cherche à impulser sur son territoire (153 communes<sup>1</sup>) des projets associant développement et préservation du patrimoine, qu'il soit naturel, culturel ou paysager.

Concernant le patrimoine bâti rural, construit avant 1948, avec des matériaux traditionnels, le Parc cherche à :

- limiter l'impact des rénovations de ces bâtiments, en incitant à employer des matériaux biosourcés ou issus de la déconstruction ;
- concilier rénovation thermique des logements anciens et préservation de leurs caractéristiques architecturales ;
- expérimenter de nouvelles formes de participation des habitants et acteurs socioprofessionnels basées sur l'entraide ou le financement participatif.

C'est dans ce cadre que le Parc souhaite proposer une « boîte à outils », dont l'un des volets serait l'organisation de commandes groupées de matériaux isolants biosourcés.

### 2) *Objectifs*

**Le présent appel à partenariat porte sur l'organisation de commandes groupées d'isolants biosourcés en 2019 (au minimum une).**

Cette action est une initiative du Parc. Elle contribue à renforcer l'utilisation d'isolants biosourcés sur son territoire par les particuliers, les collectivités voire les artisans.

**Différents matériaux isolants biosourcés seront proposés, préparés, vendus et livrés par un prestataire sélectionné à l'issue d'un acte de candidature au présent appel à partenariat. Le prestataire pourra répondre avec de la co ou sous-traitance.**

Les clients (particuliers, collectivités, associations, etc.) prennent livraison de leur commande d'isolants à des dates et dans des lieux précis, sur le territoire du Parc.

Les commandes groupées d'isolants biosourcés sont fondées sur la qualité des matériaux sélectionnés et sur le sérieux du prestataire retenu au travers du présent appel à partenariat.

---

<sup>1</sup> Voir carte du territoire en annexe

## II. Comment candidater ?

### 1) Coordonnées de l'organisateur

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale  
Maison du Parc  
BP 22  
62142 Colembert

***Pour tout renseignement sur les modalités administratives :***  
Stéphany MORELDAVE, responsable administrative et juridique  
Tel : 03.21.87.83.81  
Courriel : [smoreldave@parc-opale.fr](mailto:smoreldave@parc-opale.fr)

***Pour tout renseignement technique :***  
Lucie DUTERTE, chargée de mission écorénovation  
Tel : 03.21.87.86.26  
Courriel : [lduterte@parc-opale.fr](mailto:lduterte@parc-opale.fr)

### 2) Objet de l'appel à partenariat

**Sélectionner un prestataire en mesure de fournir et de livrer des matériaux isolants biosourcés.**

**La réponse du prestataire pourra être complétée grâce à de la co ou sous-traitance.**

**Le.s prestataire.s veillera/veilleront à la qualité des conseils associés.**

### 3) Le territoire concerné

Le territoire concerné par les commandes groupées de matériaux isolants biosourcés est le territoire du Parc dans sa totalité.

### 4) Calendrier prévisionnel de l'organisation de la commande groupée

**La première commande groupée pourrait être livrée courant avril 2019**, en tenant compte du calendrier des vacances scolaires, afin de permettre aux clients de récupérer plus facilement leur commande.

**En fonction du succès de l'opération, d'autres commandes pourront avoir lieu en 2019 en accord avec le prestataire retenu.** Ces commandes se dérouleront selon les mêmes modalités que celles décrites dans le présent appel à partenariat.

## 5) Conditions de la consultation

### a) **Conditions de participation**

Pour participer à l'appel à partenariat, le prestataire doit :

- avoir son siège d'exploitation dans la Région Hauts-de-France ;
- distribuer des matériaux isolants biosourcés possédant une certification ;
- garantir la traçabilité des isolants et leur qualité ;
- assurer les livraisons de cette commande groupée conformément aux conditions indiquées dans l'article 2 de la partie III ;
- respecter les critères de qualité décrits dans le présent appel à partenariat.

### b) **Co ou sous-traitance**

Pour répondre au présent appel à partenariat, le prestataire peut s'associer à un / des prestataire.s en co ou sous-traitance. Ce/ces partenaire.s devra/devront respecter l'ensemble des conditions exposées dans le présent appel à partenariat.

Le prestataire et son/ses partenaire.s seront solidairement responsables de la fourniture et de la livraison des isolants et devront désigner un interlocuteur unique pour le Parc.

### c) **Forme de la réponse à l'appel à partenariat et justificatifs à fournir**

La réponse à cet appel à partenariat doit comprendre :

- **le tableau de prix<sup>2</sup>**, détaillant pour chacun des matériaux requis (voir l'article 2 de la partie III) son conditionnement, la provenance des matières premières, son lieu de fabrication, les prix TTC et, s'il y a lieu, les co ou sous-traitances concernée.s ;
- **tout document donnant l'assurance de sa capacité juridique à vendre des isolants**: extrait Kbis, certificat de capacité professionnelle, déclaration sur l'honneur attestant que le prestataire et son/ses partenaires.s ne font l'objet d'aucun redressement judiciaire.

Toute remise de prix pour un isolant suppose que le prestataire avec son/ses partenaire.s peut / peuvent le fournir en quantités suffisantes pour répondre aux commandes.

### d) **Motifs d'exclusion**

Les candidats au présent appel à partenariat seront exclus dans les cas suivants :

- si un isolant biosourcé ne possède pas de certification ;
- si le prestataire ne répond pas à la totalité de l'offre souhaitée en isolants ;
- si le prestataire ne répond pas dans les délais (voir article 6 de la partie II).

## 6) Date limite de réponse à l'appel à partenariat

La date limite de réponse à l'appel à partenariat est **le 21 janvier 2019 à 9h** à l'adresse suivante :

---

<sup>2</sup> Voir annexe 2

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale  
Maison du Parc  
**Lucie DUTERTE - Commandes groupées d'isolants biosourcés 2019**  
BP 22  
62142 Colembert  
Courriel : lduterte@parc-opale.fr

**Vos réponses seront transmises à cette adresse par courrier ou en mains propres contre récépissé et doublées par mail.**

Toute réponse arrivant après la date et l'heure précisées ci-dessus ne pourra être prise en compte.

7) Validité de la réponse

L'offre de prix sera réputée valable et inchangée **pendant 1 an** à compter de la signature de l'acte de candidature.

8) Sélection et conclusion du partenariat

Les prestataires seront choisis en fonction des critères qualitatifs de ce présent appel à partenariat.

Le comité de sélection est composé :

- de représentants du syndicat mixte du Parc, dont des membres élus,
- d'experts en éco-matériaux.

La candidature du prestataire sera analysée pour vérifier sa conformité aux conditions de participation définies à l'article 2 de la partie III.

Le prestataire sera sélectionné sur la base des critères suivants :

**1. Valeur technique de l'offre = 30% dont :**

15% sur la provenance pour les matières 1<sup>ères</sup> et sur le lieu de fabrication pour les isolants  
10% pour la certification  
5% pour le volet social

**2. Compétences, disponibilités du prestataire et moyens logistiques = 30% dont :**

15% sur les modalités de mise en œuvre des conseils techniques  
15% sur la logistique de livraison

**3. Montant de l'offre de prix = 40%**

9) Date de l'achèvement du partenariat

Le partenariat avec le Parc est valable pour la campagne 2019.

Il pourra être renouvelé.

### III. Modalités contractuelles d'exécution du partenariat

#### Article 1 – Objet

L'objet du présent contrat est de fixer les modalités d'engagement des deux parties dans l'exécution du partenariat pour l'organisation de commandes groupées en matériaux isolants biosourcés sur le territoire du Parc.

#### Article 2 – Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à exécuter la mission dans les conditions ci-après.

##### 2-1 Livraison des commandes

###### *a) Description*

Le prestataire s'engage à assurer **l'approvisionnement et la livraison des matériaux isolants biosourcés, commandés en amont, dans un ou deux lieux du territoire du Parc**, définis avec le Parc.

Lors de la livraison des commandes, un technicien du Parc vérifiera avec le prestataire le nombre de colis réceptionnés (conformément à la commande) et la qualité du conditionnement.

Les clients bénéficient de 15 jours pour faire connaître au Parc d'éventuelles remarques quant à la qualité de leur commande. Ces remarques seront traitées par le technicien du Parc et le prestataire afin d'apporter une réponse rapide aux clients et aboutir à un remplacement si nécessaire.

**En fonction des volumes commandés et en accord avec les partis concernés, certaines livraisons pourront s'effectuer directement chez l'habitant.**

###### *b) Logistique*

L'entreprise du prestataire devra être présente sur un ou deux créneaux de livraison (définis au préalable avec le Parc), avec le personnel compétent et suffisant ainsi qu'avec le matériel adapté, pour décharger, préparer, distribuer les commandes et répondre aux questions techniques.

###### *c) En cas de mauvaises conditions climatiques*

Si la livraison ne peut être assurée en raison de conditions météorologiques difficiles (gelées, chutes de neige importantes), le Parc, d'un commun accord avec le prestataire reporteront la livraison.

## 2-2 Description des matériaux isolants biosourcés

**Les différents matériaux isolants biosourcés présentent obligatoirement une certification.**

### a) Matériaux isolants biosourcés

#### **Fibre de bois :**

- Panneaux semi-rigide pour l'isolation des murs par l'intérieur, des murs à ossatures bois, des cloisons, des combles aménagés.
- Épaisseur (mm) : 80 – 100 – 120 – 140 – 145
- Conductivité thermique maximale autorisée : 0.036 W/ (m.K)
- Certificat.s
- Classement au feu normé
- Provenance des matières premières et lieu de fabrication de l'isolant : la plus proche possible du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

#### **Isolant en chanvre, coton et lin :**

- Panneaux semi-rigide pour l'isolation des murs par l'intérieur, des murs à ossatures bois, des cloisons, des combles aménagés.
- Épaisseur (mm) : 80 - 100 - 120 - 145
- Conductivité thermique maximale autorisée : 0.039 W/(m.K)
- Certificat.s
- Classement au feu normé
- Provenance des matières premières et lieu de fabrication de l'isolant : la plus proche possible du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

#### **Laine de coton et textiles recyclés :**

- Panneaux semi-rigide pour l'isolation des murs par l'intérieur, des murs à ossatures bois, des cloisons, des combles aménagés.
- Épaisseur (mm) : 80 - 100 - 120 - 145
- Conductivité thermique maximale autorisée : 0.039 W/(m.K)
- Certificat.s
- Classement au feu normé
- Provenance des matières premières et lieu de fabrication de l'isolant : la plus proche possible du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

#### **Bloc de chanvre :**

- Briques pour l'isolation des murs par l'intérieur et l'extérieur.
- Épaisseur (mm) comprise entre 10 et 30 cm
- Densité minimale = 300kg/m<sup>3</sup>
- Conductivité thermique maximale autorisée : 0.071 W/(m.K)
- Certificat.s
- Classement au feu normé

- Provenance des matières premières et lieu de fabrication de l'isolant : la plus proche possible du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

**Ouate de cellulose :**

- panneaux semi-rigide pour l'isolation des murs par l'intérieur, des murs à ossatures bois, des cloisons, des combles aménagés.
- Épaisseur (mm) : 80 - 100 - 120 – 140- 145
- Densité minimale = 40kg/m<sup>3</sup>
- Conductivité thermique maximale autorisée : 0.039 W/(m.K)
- Certificat,s
- Classement au feu normé
- Provenance des matières premières et lieu de fabrication de l'isolant : la plus proche possible du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

b) Qualité des matériaux

Le contrôle de la qualité, de la traçabilité des matériaux isolants, et de leur conditionnement sera effectué par un technicien du Parc sur place, le jour de la livraison.

**Tout matériau isolant au conditionnement non conforme aux prescriptions techniques énoncées dans cet appel à partenariat sera refusé.** Dans ce cas, le prestataire s'engage à remplacer les matériaux isolants, dans un délai d'une semaine, directement à l'adresse du client.

**2-3 Etiquetage et conditionnement**

a) Etiquetage des matériaux

Le prestataire retenu se chargera de **l'étiquetage des commandes**. Les matériaux commandés auront obligatoirement une étiquette normalisée (comprenant les caractéristiques générales du produit, ses performances, ses certifications et son origine). A ces informations sera ajouté le nom du client.

b) Conditionnement des matériaux

**Les matériaux feront l'objet d'un conditionnement soigné, les protégeant notamment de l'humidité par une housse ou un film protecteur** pour tous les matériaux isolants biosourcés commandés, de la même dimension que le produit.

Les matériaux isolants commandés doivent obligatoirement être stockés à l'abri de l'humidité, de la lumière, d'un excès de température et dans un endroit clos jusqu'à la livraison.



## 2-4 Qualité du service

Le prestataire sera apprécié quant à ses qualités de conseiller auprès des clients et pour ses disponibilités **avant, pendant et après la commande** :

- pour aider le client dans le choix des matériaux les mieux adaptés à leur projet ;
- pour les conseiller dans la mise en œuvre et les choix de revêtement adapté. En fonction du conseil rendu, le prestataire s'engage à pouvoir fournir également les solutions de fixation adaptées aux différents matériaux proposés.

Les modalités des conseils proposés par le prestataire seront à détailler dans le tableau de réponse.

## Article 3 – Engagements du Parc

### 3-1 Communication

Le Parc s'engage à communiquer sur le dispositif des commandes groupées en matériaux isolants biosourcés en mobilisant ses supports de communication habituels : infolettre, site Internet du Parc, flyers, etc.

Le Parc assurera la promotion du service dans le cadre de son programme d'actions et dans différents supports de communication plus techniques.

### 3-2 Relations avec le territoire et suivi des acteurs

Le Parc s'engage à respecter le présent appel à partenariat, à transmettre les bons de commandes au prestataire retenu un mois avant la livraison, et à rester joignable pour toute question relative au dispositif. Il assurera un suivi auprès du prestataire retenu afin de veiller au bon déroulement des commandes groupées.

#### a) Traitement des commandes

Le Parc s'engage à faire parvenir au prestataire le tableau récapitulatif des commandes ainsi que les bons de commandes individuels, accompagnés de leur paiement **au plus tard un mois avant la livraison.**

Le Parc se dégage de toute responsabilité quant au recouvrement des commandes.

#### b) Bâtiments pour le stockage

Le Parc s'engage à :

- prospecter afin de trouver un ou deux bâtiments permettant le stockage des matériaux dans de bonnes conditions de sécurité ;
- fournir au prestataire les coordonnées des lieux de livraison ;
- assurer le ou les bâtiments destinés au stockage des matériaux isolants biosourcés réceptionnés avec une assurance spécifique pour une durée limitée (estimée à deux semaines afin de permettre aux clients de récupérer leurs commandes), incluant les matériaux commandés.

## **Article 4 – Les modalités de paiement des commandes**

**La facturation des commandes s'effectuent directement auprès des clients potentiels. Le Parc sert seulement d'intermédiaire quant à la réception des moyens de paiements. Un devis sera réalisé pour chaque commande, correspondant exactement aux prix annoncés dans le tableau de réponse.**

Deux modes de paiement sont possibles, afin de faciliter la traçabilité des commandes :

- **Le paiement par chèque pour les particuliers ou les associations** : la commande sera alors confirmée par le Parc à la réception du chèque. Toute commande non confirmée par l'envoi du chèque sera considérée comme annulée.
- **Par mandat administratif pour les collectivités partenaires.**

**Si besoin, d'autres modes de paiement pourront être envisagés après discussion.**

## **Article 5 – Durée du partenariat**

Le présent partenariat est conclu, à la signature de l'acte de candidature, pour une période d'un an.

## **Article 6 – Résiliation et rupture du contrat**

Le contrat peut être rompu à l'initiative de l'une des deux parties :

- à l'initiative du prestataire, immédiatement dans les cas reconnus par la force majeure et, s'il y avait désaccord sur l'interprétation des termes de ce partenariat, dans un **délai de un mois à la date de réception d'un courrier motivé avec accusé de réception.**
- **à l'initiative du Parc et après négociations**, en cas de non-respect des engagements pris par le prestataire retenu, la résiliation du contrat sera réalisée par courrier recommandé et prendra effet immédiatement.

## **Article 7 – Recours juridique : litiges et contentieux**

En cas de désaccord sur l'interprétation des mesures de ce présent appel à partenariat, et si aucune solution n'est trouvée à l'amiable, c'est le tribunal administratif de Lille qui a compétence pour traiter du litige.

## Acte de candidature

Je soussigné, \_\_\_\_\_, confirme ma candidature à l'appel à partenariat Commandes groupées de matériaux isolants biosourcés (2019).

**Nom :**

**Raison ou dénomination sociale :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

En cas de co / sous-traitance, merci de préciser, pour chaque partenaire concerné :

**Le pourcentage concerné :**

**Nom :**

**Raison ou dénomination sociale :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

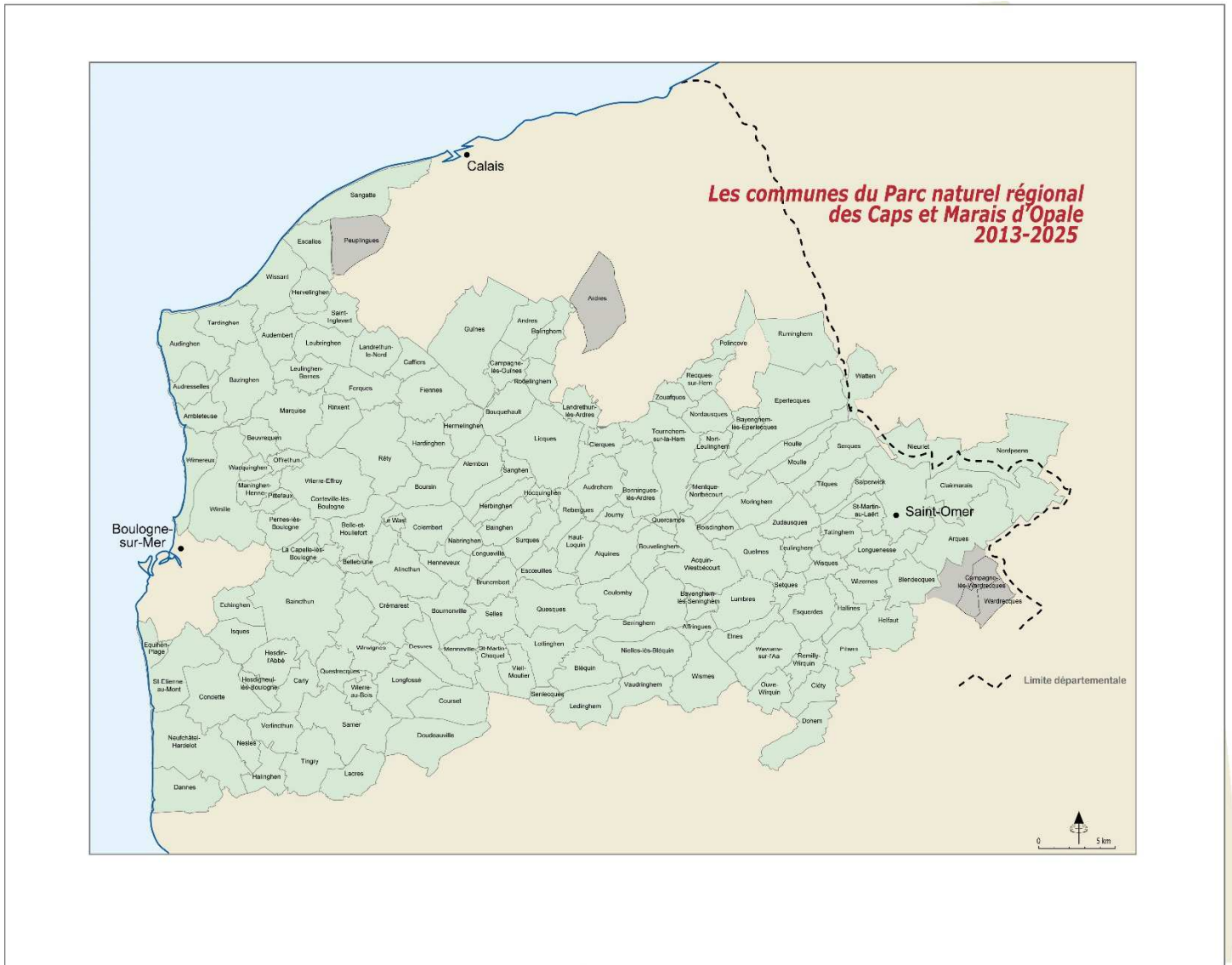
**Courriel :**

Date, cachet commercial et signature du prestataire candidat au partenariat :

Date, cachet commercial et signature du co/sous-traitant :

Date, cachet et signature du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

# Annexe 1 : carte des communes du Parc



## Annexe 2 : tableau de réponse

Tableau de réponse à l'appel à partenariat						
	Fibre de bois	Chanvre, coton et lin	Laine de coton et textiles recyclés	Bloc de chanvre	Ouate de cellulose	Remarques
Prix TTC - épaisseur 80 mm						
Prix TTC - épaisseur 100 mm						
Prix TTC - épaisseur 120 mm						
Prix TTC - épaisseur 140 mm						
Prix TTC - épaisseur 145 mm						
Bloc de chanvre - Prix TTC - épaisseur 10 cm						
Bloc de chanvre - Prix TTC - épaisseur 20 cm						
Bloc de chanvre - Prix TTC - épaisseur 30 cm						
Conductivité thermique en W/(m.K)						
Densité en kg/m3						
Certificat,s (joindre les justificatifs)						
Classement au feu						
Provenance des matières premières (joindre les justificatifs)						
Lieu de fabrication de l'isolant (joindre les justificatifs)						
% de sous-traitance						
Livraison						
	Détails					
Logistique de livraison (nombre de personnes, types de matériels pour la préparation, la livraison et le déchargement des matériaux)						
	Prix TTC					
Modalités de livraison (expliquer vos conditions et leurs coûts : en fonction de la distance parcourue, du poids, du montant de la commande, etc.)						
Compétences, disponibilités du prestataire						
	Détails					
Modalités de mise en œuvre des conseils techniques (cf. 2-4 page 9 de l'appel à partenariat)						